

Le parcours

En une seule boucle, au départ de Laval (rue de la Filature) le parcours rejoint Changé par la rive gauche et revient sur Laval avec une arrivée au Square de Boston se fait au cœur de Laval, bénéficiant ainsi d'un lieu agréable et convivial ouvert au public.

RECOMPENSES

Un lot est remis au retrait du dossard.

Un bon d'achat sera remis aux 3 premiers Hommes et aux 3 premières Femmes

Le règlement

1. L'épreuve est organisée par l'Association Cross Corporatif 53, avec le soutien du Club des Agriculteurs Mayennais. Renseignements et inscriptions sur www.crosscorpo53.fr
2. L'épreuve est ouverte à tous les licenciés ou non licenciés à partir de 16 ans (nés en 2003 ou avant)
3. Il est obligatoire de présenter à l'inscription un certificat médical (de moins d'un an à la date de la course de non contre indication à la pratique de l'athlétisme ou course à pied en compétition) ou la copie de la licence FFA ; toute autre licence ne sera pas acceptée.
4. Pour les mineurs une autorisation parentale est obligatoire.
5. Le départ est donné à 9 heures rue de la Filature (rive gauche) et l'arrivée est jugée Square de Boston (rive droite).
6. Les dossards sont remis le samedi de 14 heures à 17 heures et le dimanche à partir de 7 h 30 au gymnase Jean Monnet, 26 rue de la Cointerie LAVAL.
7. Assurance : l'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile. En cas d'accident, les licenciés bénéficient des garanties couvertes par leur licence ; pour les autres, il leur incombe de s'assurer personnellement.
8. Droit à l'image : tout concurrent à qui il est attribué un dossard autorise le Cross Corporatif 53 à utiliser les images fixes et audiovisuelles prises lors de la course, sans contrepartie financière et pour la durée la plus longue prévue par la loi.
9. Le parcours est interdit aux vélos.
10. Le nombre des inscriptions est limité à 200.
11. En cas de non participation à la course, aucun remboursement ne sera effectué
12. L'association, en cas de force majeure ou d'intempéries, se réserve la possibilité de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve sans remboursement.